



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CNW Code 01

LES PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT 2012 : 15 ANS À RECONNAITRE L'ACTION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT!

Québec, le 19 décembre 2011 – Depuis 15 ans, le concours Les Phénix de l'environnement permet à des entreprises, des municipalités, des organismes à but non lucratif, des institutions d'enseignement et des jeunes de faire connaître leurs réalisations en faveur de l'environnement et du développement durable, et d'en être récompensé. Vous pourriez, vous aussi, faire partie des lauréats d'un prix Phénix, la plus haute distinction environnementale décernée au Québec, en présentant, d'ici le 2 mars 2012, un dossier de candidature pour vos projets à caractère environnemental.

Le concours Les Phénix de l'environnement repose sur le partenariat formé du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de l'organisme Éco Entreprises Québec et de la Fondation québécoise en environnement.

Cette année, 14 prix Phénix seront remis à l'occasion d'une cérémonie qui se tiendra au printemps 2012. Ils seront décernés dans les quatre catégories suivantes :

- municipalités et organismes municipaux (quatre prix);
- entreprises (quatre prix);
- organismes à but non lucratif, institutions autres que scolaires et associations (quatre prix);
- institutions d'enseignement et jeunes (deux prix).

Un jury indépendant, composé de représentants hautement reconnus par la communauté environnementale, analysera les dossiers de candidature.

Un concours continuellement actualisé

Les attentes et les préoccupations de la population québécoise en matière d'environnement évoluent avec les années. Les projets tenant compte des nouveaux enjeux environnementaux doivent donc être reconnus par les Phénix de l'environnement. C'est pourquoi, cette année, plusieurs catégories ont été redéfinies pour refléter cette réalité. De plus, dans un souci de transparence, les critères de sélection et leur pondération seront rendus disponibles pour les candidats.

Également, les Phénix de l'environnement lancent un concours en ligne qui permettra au grand public de voter pour son finaliste préféré et d'en faire le « Coup de cœur du public » de l'édition 2012. À compter de la mi-avril, et durant une période d'environ 6 semaines, les dossiers finalistes, sélectionnés par le grand jury, seront présentés en ligne et feront l'objet d'un vote du public. Le grand gagnant sera dévoilé lors de la cérémonie de remise des prix.

Comment s'inscrire?

Les organisations ont jusqu'au **vendredi 2 mars 2012 à 17 h** pour soumettre, en ligne, leur dossier de candidature.

Pour connaître toutes les conditions relatives au concours, les personnes désirant poser leur candidature peuvent consulter le site Web des Phénix de l'environnement à l'adresse suivante : www.phenixdelenvironnement.qc.ca. Pour toute question, il est également possible de communiquer avec le secrétariat du concours par téléphone au 514 987-8094 ou par courriel à l'adresse info@phenixdelenvironnement.qc.ca

Les commanditaires

Les partenaires des Phénix de l'environnement tiennent à remercier Hydro-Québec, le commanditaire majeur de la 15^e édition du concours, ainsi que la Société des alcools du Québec et Tetra Pak, les commanditaires réguliers de l'événement.

- 30 -

Source :

Sophie Bergeron, coordonnatrice
Les Phénix de l'environnement
info@phenixdelenvironnement.qc.ca
Tél. : 514 987-8094